

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

Programme de Promotion de l'Entreprenariat
Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)

B.P. : 35 157 Yaoundé

E-mail : contact@pea-jeunes.org



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÈCHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

Youth Agropastoral Entrepreneurship
Program (AEP-Youth)

Tél. : 222 20 90 90

Fax : 222 21 91 87

DÉCISION N° 075 /D/MINADER-MINEPIA/PEA-Jeunes/CN/SPM DU 19 DEC 2022

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DAOI N°009/AOI/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/SPM/2022 2022 DU 22 JUILLET 2022 POUR LA FOURNITURE DE MILLE (1000) SMARTPHONES DESTINÉS AU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE (RGAE)

Financement : Accord de prêt FIDA N° 2000001964-CM

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT AGROPASTORAL DES JEUNES (PEA-Jeunes)

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État ;
- Vu la loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés Publics (ARMP), modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2011/412 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 0173/1/MINMAP du 1^{er} juin 2018 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) ;
- Vu l'Accord de Financement FIDA/Cameroun du 12 février 2015 en vue du financement du PEA-Jeunes amendé le 09 décembre 2019 ;
- Vu la décision conjointe n° 0099/DC/MINADER-MINEPIA/CAB/2014 portant création du PEA-Jeunes ;
- Vu la décision conjointe n° 1103/DC/MINADER-MINEPIA/CAB/2014 du 24 juillet 2014 portant désignation du Coordonnateur National du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) ;

Vu la décision n° 00285/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 13 mai 2019 portant désignation d'un Président par Intérim à la Commission Spéciale de Passation des Marchés Publics du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) ;
 Vu la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 Déc. 2021 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
 Considérant l'avis de non-objection du FIDA du 06 décembre 2022

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-après, est retenu comme attributaire du marché relatif au dossier d'appel d'offres international sus mentionné :

LOTS	OBJET DE DU MARCHÉ	ATTRIBUTUAIRE	MONTANT (F CFA)	DÉLAI D'EXÉCUTION
1	Fourniture de mille (1000) smartphones destinés au Recensement Général de l'Agriculture et de l'élevage (RGAE)		Infructueux	

Yaoundé, le 19 DEC 2022

Le Coordonnateur National

Ampliations :

- ARMP
- Soumissionnaires
- Affichage
- Archives
- CSPM

